

Communauté du Christ

FAIM DANS LE MONDE SUBVENTIONS

Partager Notre Abondance



**FINANCIEREMENT
SOUTENU
PAR LES CONTRIBUTIONS DE
FAIM DANS LE MONDE**

En tant que disciples du Christ, nous sommes appelés à être dans le monde au service du plus petit d'entre nous.

Cherchez-VOUS à faire une différence dans un monde où beaucoup trop sont pauvres et affamés ?

Introduction

Le Comité des Fonds de la Faim dans le Monde invite votre juridiction à être parmi ceux qui servent les affamés et les pauvres dans votre communauté locale.

Les ressources financières sont disponibles à travers les subventions allouées pour aider les juridictions à développer des programmes collaboratifs et innovateurs qui restaurent et protègent la valeur des personnes et apportent nutrition et soutien à tous ceux qui ont faim.

Le financement est disponible pour des programmes à long terme soutenus par la juridiction et la collaboration de la communauté pour les années de bénéfice en cours profitant aux pauvres et aux affamés dans la communauté **ou bien** des projets de durée plus courte considérés appropriés pour une communauté plus grande et selon le degré d'engagement de la juridiction. * **Juridiction** signifie congrégation et/ou centre de mission.

Fournir une assistance à court terme est essentiel ; être disponible pour soutenir la transformation et offrir une réponse qui redonne la santé aux affamés, une libération financière aux opprimés, une sécurité alimentaire vitale aux pauvres, requiert l'application et la présence permanente d'un ministère de compassion au travers d'efforts liés à la faim. Les juridictions sont encouragées à s'impliquer autant que possible pour apporter un service à la communauté dans la nécessité.

Lire attentivement le dossier de candidature. Si votre juridiction présente un programme en cours ou projette d'aider une communauté d'une manière qui s'aligne avec l'information présentée, vous êtes invité à soumettre une demande de subvention au Comité des Fonds de la Faim dans le Monde. Pour plus de questions ou pour discuter de la possibilité d'un projet, contactez le bureau de la Faim dans le Monde (information à la page 5).

Des débuts réussis

Ensemble, nous cherchons à suivre le Chemin du Disciple – « *vous devez continuer à vous trouver à l'avant-garde des organisations et de mouvements reconnaissant la valeur des personnes et qui sont consacrés à faire valoir le ministère de mon Fils dans leurs vies.* »

Doctrine & Alliances 151 :9

Première Décision : Concilier vos atouts avec les besoins de la Communauté

- ⇒ Identifier les besoins spécifiques qui sont dans la communauté :
- déterminer quels services liés à la lutte contre la faim existent et qui les donnent;

- chercher les liens manquants—y a t-il des besoins insatisfaits parmi les services offerts ?

⇒ Décider quel(s) besoin(s) s’aligne avec le sens de l’appel, les ressources et les talents de la juridiction.

Deuxième Décision : Sélectionner la manière convenant le mieux à votre juridiction

⇒ Votre juridiction devrait-elle **créer** ces services ? Pouvez-vous identifier clairement

- Des volontaires et des dirigeants compétents au sein de votre juridiction *et* de votre communauté désirant partager les responsabilités d’un programme ?

- Une forte capacité d’organisation pour mettre le programme en place efficacement avec des résultats mesurables et soutenant un engagement à long terme ?

- Des stratégies de fonds et des ressources suffisantes pour le lancement, les diverses dépenses, les urgences, et le soutien d’un programme communautaire compassionné ?

OU

⇒ Votre juridiction devrait-elle **aider un autre** organisme à répondre à un besoin ? Avez-vous

- La passion de servir, mais vous êtes limité en nombre pour accomplir toutes les tâches nécessaires ?

- La volonté de collaborer avec les autres et de partager les fonds et les ressources ?

Lignes de conduite

Les demandes peuvent être soumises par n’importe quelle juridiction de la Communauté du Christ. Le programme ou projet proposé doit émaner *d’un effort de collaboration* entre une juridiction et sa communauté en gardant pour objectif de fournir une aide à un ou plusieurs causes prioritaires listées ci-dessous :

- Besoins primaires humains, pauvreté, nutrition, et santé
- Ministères pour l’environnement ayant un rapport avec l’agriculture, l’apport de nourriture, et la production
- Jardinage ou partage de la production pour la survie de communautés en zone rurale, urbaine ou en appartement
- Programmes de développement de communautés répondant aux besoins des affamés et utilisant les ressources et la direction locales
- Soutien des Droits de l’homme en rapport avec les sujets de pauvreté et de faim
- Sujets multiculturels incluant la prévention et l’éducation sur la famine et la pauvreté
- Ministères liés à la faim des enfants, jeunes, et jeunes adultes

Les ministères doivent reconnaître la dignité et la valeur des individus, des familles, des juridictions et des communautés, et être un acteur en remédiant à la faim et en renforçant l'esprit. Le soutien financier du programme prévu doit se faire de manière collaborative, en se basant sur : 1) la subvention de la Faim pour le Monde, 2) les fonds de la juridiction locale de la Communauté du Christ, et 3) les ressources de la communauté.

Les subventions sont allouées pour un an. Les programmes à long terme peuvent nécessiter des fonds pour une seconde voire une troisième année mais à échelle décroissante si les rapports montrent un progrès suffisant – en organisation et en finances. La ré-application est obligatoire avec les rapports et évaluations obligatoires soumis au préalable. De plus, de nouvelles sources de fonds doivent apparaître dans le budget de la seconde et de la troisième année. Les fonds demandés peuvent inclure une lettre des services afin de soutenir la fiabilité du projet.

Les programmes sélectionnés peuvent être nouveaux ou déjà existants dans la communauté. Alors que la conception et l'application d'un programme à long terme démarrera par l'appel de votre groupe vers des ministères liés à la faim, il doit y avoir des plans spécifiques pour un accomplissement dans un effort de collaboration entre l'Eglise et communauté sans qu'il y ait de réclamation de propriétés.

Si la juridiction choisit de **créer** un nouveau service, elle doit se préparer à un partenariat avec une organisation à but non lucratif ou s'engager à maîtriser le savoir et les compétences requis pour devenir une entité à but non lucratif* à part avec l'entière responsabilité pour l'organisation de sa structure, la sécurité de ses finances, et tout ce qui est matière d'assurance et de responsabilités légales. Ce processus doit démarrer pas plus tard qu'au début de la seconde année.

* Aux Etats-Unis, une entité "501c3" détient une lettre fédérale de détermination arrêtant son statut non lucratif et exempté de taxes. Pour les autres pays, consultez votre représentant légal pour déterminer les documents légaux appropriés.

Tous les candidats doivent entreprendre les actions nécessaires pour assurer que le projet proposé ou le programme est qualifié pour la couverture légale et l'assurance de l'Eglise Mondiale (Voir « Management du Risque et Services Légaux » page 7-8).
--

Le directeur du programme doit envoyer à chaque département, Gestion du Risque et Légal, un brouillon de leur demande pour une évaluation laissant assez de temps au staff du département de renvoyer par courrier ou par email leur approbation ou les conditions à remplir avant approbation. Ce n'est que lorsque les lettres approuvant l'utilisation de la couverture de l'Eglise ou une lettre de la juridiction déclarant que l'acquisition d'une couverture appropriée séparée est garantie et que les documents sont joints, que la demande pourra être soumise au comité pour évaluation.

Critères de Candidature

La proposition doit inclure:

1. un texte, formaté pour répondre spécifiquement aux éléments n°1 à 6 sur la Liste de Contrôle de la Proposition
2. les données financières, n°7 sur la Liste de Contrôle de la Proposition
3. les lettres requises, n°8 sur la Liste de Contrôle de la Proposition
4. Page de garde, n°10 sur la Liste de Contrôle de la Proposition

Les dossiers de candidatures existent sur format papier ou sur internet:

- site internet de la Faim dans le Monde: <http://www.cofchrist.org/hunger>
- Ministères de la Faim dans le Monde de la Communauté du Christ

Siège Mondial
1001 W. Walnut
Independence, MO 64050-3562 USA
Tél: +1 (816) 521-3039
Fax: +1 (816) 521-3083
E-mail: worldhunger@CofChrist.org

Les propositions doivent être reçues avant le 1er février ou avant le 1er septembre.

Exigences de compte-rendu et d'évaluation pour tous les bénéficiaires de subvention:

- 1) les rapports annuels du directeur et d'évaluation des participants doivent être soumis par le directeur du programme au plus tard au premier anniversaire d'une demande de programme (1^{er} février ou 1^{er} septembre).
- 2) un rapport financier est dû chaque année et doit indiquer le solde restant en date du 30 juin. Ce rapport financier doit être remis avant le 15 juin de chaque année jusqu'à ce que les fonds soient épuisés.

Les formulaires de rapports sont fournis au moment où les fonds sont envoyés à la juridiction. Les formulaires sont disponibles en ligne. Tous les rapports et toutes les évaluations requises doivent être soumis avant tout renouveau de candidature.

Renseignements Supplémentaires

Notification aux Candidats

Les candidats et les dirigeants de la juridiction locale seront informés des décisions de financement dans les quatre-vingt dix jours avant la date limite. Les programmes seront subventionnés suivant la disponibilité des fonds et selon le degré de compatibilité entre la demande et les critères.

Réplication de Réussite

Le Comité de la Faim dans le Monde désire que votre programme ou projet soit une réussite et que cette réussite se propage. D'autres pourront être aidés en apprenant à partir de vos expériences, positives ou négatives. Donc, une condition pour votre candidature est d'être disposé à partager des conseils et des informations avec d'autres candidats lorsque vous en recevrez la demande.

Ressource d'aide au programme et Processus de Candidature

Les Ministères de la Faim dans le Monde accordent des subventions depuis des années et toute l'expérience accumulée peut aider ceux qui désirent faire une requête de subvention pour financer un programme de service lié à la faim. Un synopsis de programmes financés par les Ministères de la Faim dans le Monde est disponible sur le site internet de l'Eglise.

Gestion des Fonds

Les subventions autorisées par le Comité de la Faim dans le Monde sont accordés selon des critères approuvés par le Comité des Fonds pour le Soutien de la Mission. Le directeur du programme ou du projet, la direction de la Communauté du Christ et les officiers financiers auxquels les subventions sont allouées ont l'autorité de prendre toutes décisions conformément à la proposition approuvée.

La présidence du Comité de la Faim dans le Monde, après consultations avec le Comité de Subventions pour le Soutien de la Mission, se réserve le droit de mettre fin au soutien financier de tout programme ou projet si cela semble être dans le meilleur intérêt de l'Eglise.

Si un projet est terminé/fermé avant terme, le solde restant de la subvention reviendra aux Ministères de la Faim dans le Monde.

Changements de statut provisoires

Si le directeur de projet vient à changer pendant les années financées, veuillez contacter les Ministères de la Faim dans le Monde et fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de fax et l'email du nouveau directeur.

Gestion de Risques

Assurance

Lorsqu'un programme fait parti d'un ministère juridictionnel, les activités sont couvertes par l'assurance de l'Eglise Mondiale.

Un programme est typiquement considéré comme faisant partie d'un ministère juridictionnel lorsque

- * il est soutenu par le pastorat et les membres ;
- * il est promu au sein de sa juridiction ;
- * la juridiction contrôle le ministère – leadership, possibilité, direction ; et
- * la direction de la juridiction prévoit des ressources qui soutiennent le ministère.

Pour rester sous le programme d'assurance de l'Eglise Mondiale, un group doit avoir leur bureau de Directeurs élu au sein d'une conférence de centre de mission. Cette obligation porte avec elle l'assomption que les officiers du centre de mission tiendront un rôle dans la prise de décision dans le processus. Ceci permet au groupe d'avoir la couverture de Directeurs Erreurs & Omissions (E&O) et d'éviter le besoin d'une assurance additionnelle.

Les groupes qui désirent mettre en place de nouveaux programmes en collaboration avec la communauté et/ou grandir au point de ne plus nécessiter de contrôle juridictionnel doivent songer à leurs besoins en matière d'assurance. Pour que le programme s'accorde avec les lignes de conduite pour les bourses offertes par Tangible Love, il doit être préparé de manière à développer sa propre entité non lucrative, prendre ses responsabilités pour son assurance, et élire un bureau détaché de directeurs composés de dirigeants de la communauté, de la juridiction ayant un contrôle exclusif de ses opérations.

Travailleurs pour la Jeunesse Inscrits

Les groupes proposant des programmes orientés vers les adultes et prévoyant un service de garderie doit suivre le programme des Travailleurs pour la Jeunesse Inscrits pour ne pas avoir à acquérir d'assurance extérieure.

Les groupes indépendants louant (ou utilisant) les installations de la Communauté du Christ doivent avoir une assurance adéquate y compris une couverture pour abus sexuels au cas où les enfants sont impliqués.

Psychologues/Conseillers

Si des conseillers sont utilisés pour des programmes ou des cours pédagogiques, ils doivent être certifiés et fournir leur propre assurance en cas de faute professionnelle.

Contact avec les Agences

Si une interaction avec le gouvernement où les agences de la communauté est vitale pour la réussite du programme, ils doivent être contactés à propos de leur rôle préalablement à la présentation de la demande de subvention.

Responsabilité Financière

La candidature doit identifier l'entité responsabilité de la gestion de la subvention.

- Tout programme entrepris ne peut diffamer, violer ou enfreindre les droits de privauté, de droits d'auteurs ou autres droits d'un tiers.

- Un soutien financier adéquat pour mener à bien le programme ou le projet pour lequel la subvention est accordée doit être prouvé et les rapports doivent être soumis dans les temps voulus.
- Tous les dossiers financiers liés à la subvention doivent être conservés pendant trois ans après la fin du programme ou du projet y compris les archives venant de sous-traitants ou consultants impliqués.
- Les candidats ayant l'intention d'engager des sous-traitants doivent faire une offre publique et donner l'assurance que les prix sont justes et raisonnables..
- le respect des lois d'égalité d'emplois et de non-discrimination est obligatoire.

Si vous avez des questions, si vous désirez des renseignements supplémentaires ou si vous désirez soumettre un dossier de candidature, veuillez contacter Larry Tyree à LTyree@CofChrist.org qui transmettra votre demande au département Gestion de Risques.

Services Légaux

Lorsque la juridiction offre des services pour la communauté dans le cadre des actions missionnaires de l'Eglise, elle peut utiliser le statut d'organisation à but non-lucratif de l'Eglise. Dans le cadre d'un programme de collaboration, la juridiction peut utiliser son statut d'organisation à but non-lucratif si elle est "l'agence principale » et si elle a le contrôle des subventions en tant qu'agent fiscal désigné. Les juridictions ne peuvent pas autoriser de groupes confessionnels extérieurs ou non liés à la communauté à opérer en tant qu'entité distincte utilisant l'appellation d'organisation à but non-lucratif de l'Eglise.

La participation à des services ayant un caractère politique n'est de manière générale pas acceptable et pourrait mettre en péril l'appellation d'organisation à but non-lucratif de l'Eglise. Il est à noter également que les entités engagées dans des activités recevant intentionnellement un revenu du programme similaire à des organisations à but lucratif, peuvent mettre en péril le statut d'organisation à but non-lucratif. Cela exclut les événements organisés pour récolter des fonds et dont l'objectif est d'augmenter le soutien financier pour les besoins continus du programme.

De manière générale, les organisations à but non-lucratif ne doivent pas tirer plus de la moitié de leur revenu d'activités commerciales sans rapport. Les facteurs clés à considérer sont : (i) le but de l'activité, (ii) la magnitude de l'activité par rapport aux activités exemptes de taxe de l'organisation, et (iii) la nature de l'activité, par exemple, si elle demande de conduire activement une entreprise commerciale de production de biens ou de services ou un simple investissement passif ou une activité de location.

Si vous avez des questions, si vous désirez des renseignements supplémentaires ou si vous désirez soumettre un dossier de candidature, veuillez contacter Larry Tyree à LTyree@CofChrist.org qui transmettra votre demande au département Services Légaux.